Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 23 août 2016

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Élimination de véhicules hors d'usage

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté attribuant une subvention à la province Nord pour le financement d'une action d'élimination de véhicules hors d'usage.

Depuis 2003, les produits importés susceptibles de générer des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique, sont soumis à une taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions. Le fruit de cette taxe alimente le fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions qui permet de financer des actions menées par les provinces et les communes dans ce domaine.
Cet arrêté fait suite à l'avis favorable émis par le comité de gestion de ce fonds pour le versement d'une subvention de 40 000 000 F à la province Nord afin d'éliminer un stock de 1 000 véhicules hors d'usage répartis sur plusieurs communes. Collecté, ces véhicules seront ensuite dépollués, compactés, puis transportés vers un site autorisé pour traitement.

La province Nord avait déjà bénéficié de subventions de ce fonds en 2011 pour la gestion de pneumatiques usagers et en 2013 pour des produits phytosanitaires.

* *
*